



Montage mal fait des pneus

Par **sachamanon**, le **23/06/2009** à **20:16**

Bonjour,

j'ai changé 2 pneus avant sur mon espace mardi dernier dans un centre renault.

Montant de la facture 750euros.

Aujourd'hui ma femme sort de l'autoroute , sans la voiture incontrôlable, ralentit et perd un pneu, qui provoque l' accident , sans dégâts matériels, une grosse frayeur et un retard au travail.. OUF!

Le dépanneur lui annonce que les écrous n'était pas vissés, le garagiste dit trop serrés..

Bref, je suis heureux du dénouement, mais j'ai 3 enfants, et je vous raconte pas les films que l'on se fait..

La voiture est réparé je dois la chercher demain matin, je demande , le remboursement des 750euros que l'on me refuse.

Puis je porter plainte? ai-je des chances d'aboutir à quelque choses?

erci d'avance pour vos réponses

Amicalement

Nicolasait

Par **buronavocat**, le **28/06/2009** à **17:19**

bonjour,

vous pouvez demander le remboursement de la facture devant le juge de proximité.

Vous pouvez également demander des dommages intérêts pour la peur ressentie par votre femme.

Le garagiste a en effet une obligation de résultat quant aux réparations qu'il effectue.

Cordialement